



Mairie
9, rue de l'Eglise
25720 AVANNE-AVENEY
Tél : 03 81 41 11 30
mairie@avanne-aveney.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/2026
LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Désignation	Pour	Contre	Abst.
2026-62	Politique de l'habitat : contribution aux Fonds de solidarité au logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) pour 2026	19	0	0
2026-63	Fixation des frais de fourrière à véhicules :	19	0	0
2026-64	Patrimoine : acquisition parcelle forestière (E 0062)	19	0	0
2026-65	Patrimoine : acquisition de 4 parcelles aux Craies	19	0	0
2026-66	Domaine : déclassement de voirie en impasse sans enquête publique (rue des Gigoulettes)	19	0	0
2026-67	Domaine : vente à l'amiable d'un bien immobilier communal (parcelle rue des Gigoulettes)	19	0	0
2026-68	Domaine : Échange de parcelles (AC 161 rue de l'Eglise)	19	0	0
2026-69	Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation	19	0	0
2026-70	Demande de subvention au titre de la DETR (aménagement du nouveau cimetière) – nouveau plan de financement	19	0	0
2026-71	Règlement des cours de natation du groupe scolaire (activités pédagogiques)	17	0	0
2026-72	Subvention pour les activités pédagogiques	3	12	2
2026-73	Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois	19	0	0
2026-74	Congrès des maires de France : mandat spécial à une délégation d'élus	13	0	0
2026-75	Ressources humaines : suppressions / créations de poste (adjoint administratif et adjoint technique)	19	0	0
2026-76	Renouvellement de la convention de jumelage avec la 1ère CTD	19	0	0

Affichée en mairie d'Avanne-Aveney
et publiée sur le site internet le : 18/09/2026
Signature de Mme Marie-Jeanne BERNABEU, maire :

Références :

- article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales : Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.
- article L.2121-15 : le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.